



Service de la Scolarité Bureau des Relations Internationales

Le Professeur Chargé de Mission

SK / MR n° 23-96

STAGES HOSPITALIERS D'ÉTÉ À L'ÉTRANGER

exclusivement réservés aux étudiants de DFASM 1

Ces stages se dérouleront du 1^{er} juillet 2024 au 31 août 2024 et ne concerneront que les étudiants de DFASM 1.

Les destinations proposées par la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales seront attribuées au choix, par ordre de mérite suivant le rang de classement en fin de DFASM 3.

Sous réserve de réponse favorable de nos partenaires internationaux, les destinations proposées concerneront :

- **l'Europe**
- **l'Afrique Subsaharienne, l'Afrique du Nord & Madagascar**
- **l'Asie du Sud-Est**
- **l'Amérique**

Comme chaque année, des candidatures sur destinations « libres » seront examinées puis autorisées selon une procédure spécifique (*cf encadré ci-dessous*).

Le nombre total d'étudiant (destinations libres et proposées) autorisé à effectuer le stage à l'étranger pour 2024 est de 83 (15% de l'effectif de la promotion par décision du Doyen).



MODALITES DE CANDIDATURES

Lettre de motivation à remettre ou à adresser au Bureau des Relations Internationales, mentionnant les informations suivantes :

- Nom et Prénom
- Adresse personnelle où vous pouvez être joint régulièrement par courrier
- Numéro de téléphone (fixe et portable)
- Adresse électronique
- Numéro de carte d'étudiant
- Numéro de Sécurité Sociale avec clé
- Si vous êtes boursier du CROUS ou non, pour les boursiers mettre l'échelon

Pour les candidats en « Destinations Libres », il faut ajouter :

- Une lettre d'acceptation du Doyen d'une faculté étrangère (ou du responsable des Relations Internationales),
- Une lettre d'acceptation d'un chef de service de l'hôpital étranger rattaché à la Faculté.

La durée doit être de 2 mois à temps plein.

La destination doit être différente de celle des destinations proposées par la Faculté (cf Tableau).

Les demandes groupées de plusieurs étudiants pour la même destination ne sont pas encouragées et ne seront pas prioritaires.

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES :

Vendredi 26 janvier 2024 à 16H

Toute candidature arrivée hors délai sera refusée.

INFORMATIONS DIVERSES

Modalités de validation du stage : **important !**

Pour qu'un stage soit validant, l'étudiant doit effectuer la totalité de la période prévue.

Dans ces conditions, **le stage hospitalier effectué à l'étranger, par les étudiants ayant candidaté, sera validant pour le sixième stage. Ces derniers doivent obligatoirement prendre le mois de congé rémunéré en septembre, et renoncent au congé sans solde. Il leur appartient de conserver suffisamment de jours de vacances pour couvrir ce mois de septembre.**

Dans le cas contraire, les 2 mois à l'étranger leur seront refusés.

Budget :

Prévoyez votre budget sans tenir compte d'une aide éventuelle. En effet, aucun financement fixe ne vient soutenir ces stages.

Toutefois, le Conseil Régional a reconduit le programme régional d'aide à la mobilité étudiante sur critère social pour l'année universitaire 2023/2024.

Les étudiants possédant une bourse du CROUS peuvent éventuellement bénéficier d'une bourse de mobilité du Ministère.

Les étudiants partants sur des pays européens pourront bénéficier de bourses ERASMUS.

La bourse PRAME n'est pas cumulable avec les deux autres bourses.

Présentation des destinations et conseils pratiques :

Lors de la séance du choix, les enseignants responsables des axes géographiques au Bureau des Relations Internationales de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales, vous présenteront les différentes destinations proposées. Des informations sur le plan sanitaire vous seront également apportées.

Les rapports de stage établis par les étudiants partis les années précédentes peuvent être consultés au Bureau des Relations Internationales et le contact de ces étudiants vous sera communiqué si vous le souhaitez.

Dès confirmation de votre candidature, il vous sera demandé de produire votre passeport et une réservation pour votre titre de transport.

A l'issue du stage vous devrez fournir un rapport de stage et retourner les documents administratifs qui vous auront été confiés lors de votre départ.

Un test de pratique de la langue anglaise, espagnole ou italienne sera organisé si une destination anglophone, hispanophone ou italoophone est proposée.

Marseille, le 16 octobre 2023

Le Professeur Chargé de Mission
aux Relations Internationales,



Stéphane RANQUE



- 3/3 -